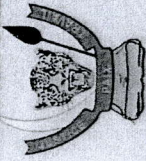


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 044/2024

A LA SOCIETE SOKIN SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/24, conclu avec le Cadastre Minier (CAMI), pour un montant total hors taxe de dollars américains neuf cent cinquante-deux mille neuf cent trente-un, trois centimes (USD 952 931,03) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six mille six cent septante, cinquante-un centimes (USD6 670,51), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 01/03/2024

Directeur Administratif et Financier a.i

Directeur Général
René Kolombé Kalombe

